



Livret d'accueil

EHPAD Les Ecrins

Vizille



Le mot de la direction

Nous vous souhaitons la bienvenue à l'EHPAD Les Ecrins.

Nous sommes heureuses de vous y accueillir et espérons que vous y trouverez le confort que vous souhaitez.

Les personnels de l'établissement font au mieux pour que la vie à l'EHPAD soit la plus agréable possible pour vous.

N'hésitez pas à nous faire part de vos éventuelles remarques.

A bientôt

Sylviane COLOVRAY-ROUQUET

Directrice

Marie TIXIER

Directrice déléguée

Sommaire

I.	Présentation de l'établissement.....	4
II.	Historique	5
III.	L'équipe pluri-professionnelle	6
IV.	Les différents services	7
	A. Service classique	7
	B. Unité psycho-gériatrique	7
	C. Pôle d'activités et de soins adaptés	8
V.	Votre séjour	9
	A. Le logement	9
	B. Les repas	10
	C. Le linge	10
	D. Les animations	11
	E. Les visites	11
VI.	Les locaux.....	12
VII.	Formalités administratives.....	13
	A. Admission.....	13
	B. Facturation	14
	C. Dépôt de biens et d'objets de valeur.....	14
VIII.	Plaintes et réclamations.....	15
IX.	Conseil de Vie Sociale	16
X.	Accessibilité.....	16

I. Présentation de l'établissement

L'EHPAD Les Ecrins est un établissement public, autonome juridiquement, destiné à l'accueil et l'accompagnement de personnes âgées dépendantes.

Il se situe au cœur de la commune de Vizille à environ 20 km de Grenoble, au sein de l'agglomération grenobloise.

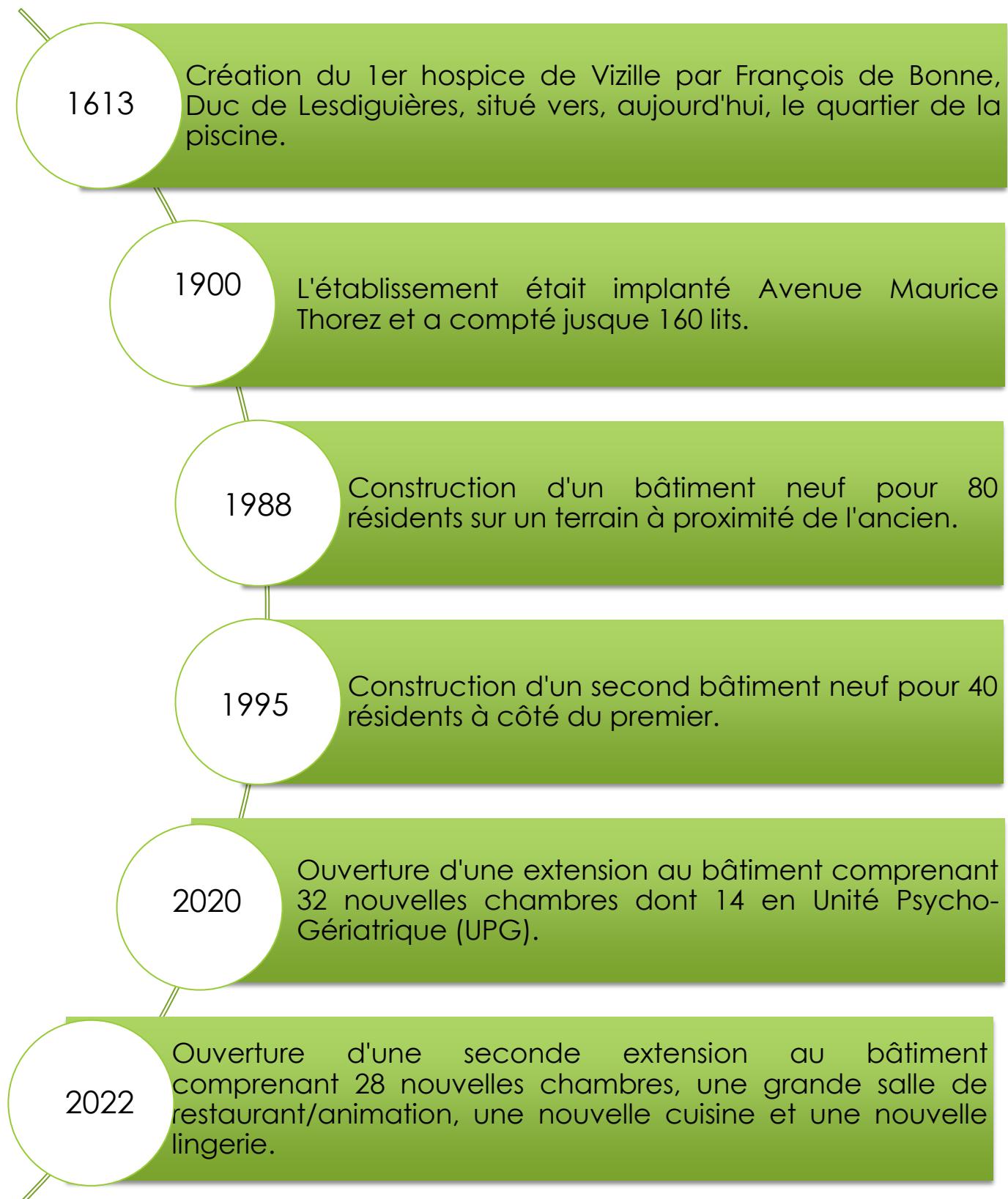
Les commerces de Vizille sont accessibles à pied depuis l'EHPAD.

L'EHPAD est financé par les prix de journées payés par les résidents et/ou leur famille, le Département de l'Isère ainsi que l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes (ARS ARA).

Le Département et l'ARS sont également les autorités de contrôle de l'EHPAD. L'EHPAD fonctionne en direction commune avec l'EHPAD Abel Maurice de Bourg d'Oisans et le Centre Hospitalier d'Uriage.

Son comité de direction est composé d'une directrice, d'une directrice déléguée, du médecin coordonnateur, de la cadre supérieure de santé, de la cadre de santé, de la cadre administrative et de la psychologue.

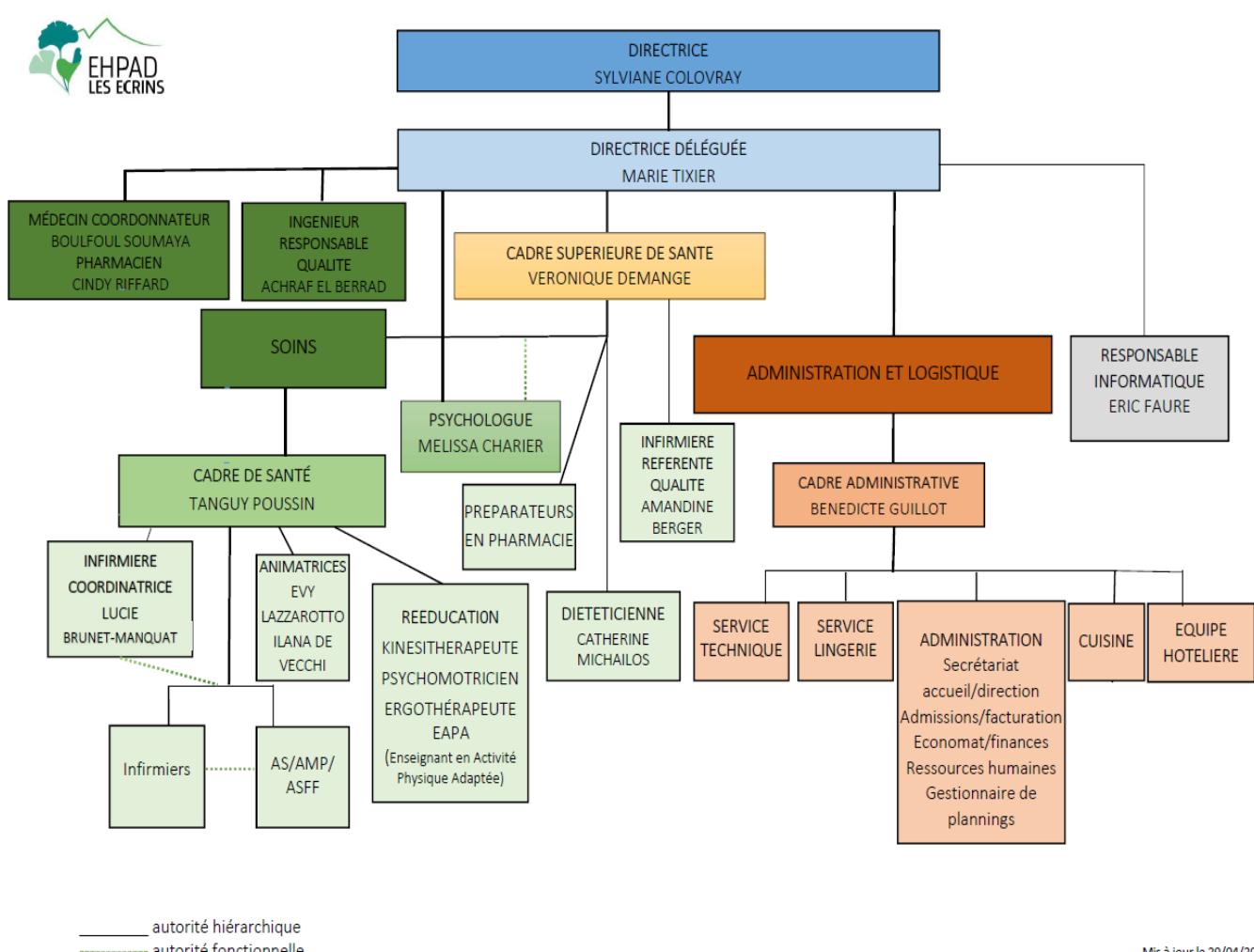
II. Historique



III. L'équipe pluri-professionnelle

Les résidents sont accompagnés au quotidien par une équipe pluridisciplinaire composée d'une équipe paramédicale (infirmiers, aides-soignants, diététicienne), d'une équipe de rééducation (kinésithérapeute, ergothérapeute, psychomotricienne, enseignant en activité physique adaptée (EAPA), d'une équipe médico-sociale (psychologue, animatrice), d'un service hôtelier (service des repas et entretien des locaux), d'un service cuisine, d'une lingerie et d'un service administratif avec entre autres, une secrétaire d'accueil qui effectue également la facturation des frais de séjour et une secrétaire pour les admissions et la gestion des dossiers administratifs des résidents.

L'ensemble de ce personnel travaille en collaboration pour proposer un accompagnement personnalisé et des projets de vie adaptés à chacun.



Mis à jour le 29/04/2025

IV. Les différents services

A. Service classique

Le service classique de l'établissement dispose de 105 logements d'hébergement permanent et 1 logement pour l'hébergement temporaire. Les logements temporaires sont réservés pour une durée minimum de trois semaines (avec une possibilité de renouvellement) et permettent aux aidants de se reposer.

Les résidents sont accompagnés tout au long de leur séjour par l'équipe pluridisciplinaire. Des projets de vie sont mis en place, en concertation avec la famille et l'équipe, afin d'accompagner le résident de la manière la plus adaptée possible. Celui-ci est mis à jour dès que nécessaire dans le but d'améliorer le séjour du résident et de suivre ses besoins et ses envies.

B. Unité psycho-gériatrique

L'UPG est une unité au sein de l'EHPAD, spécialisée dans l'accompagnement des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de maladies apparentées qui nécessitent un accompagnement spécifique et renforcé.

Cette unité peut accueillir 14 résidents.

Cet accompagnement a pour but de permettre une qualité de vie et une sécurité pour les personnes, qui, dans un service classique d'EHPAD, pourraient davantage se mettre en danger.

L'organisation de la vie au sein de ce service vise à favoriser la préservation d'une autonomie et de leurs capacités existantes.

Si l'unité est fermée dans un but de protection du résident, Ceux-ci ont la possibilité de sortir autant que ce peut, surtout accompagnés. Ainsi à certains moments, s'ils le souhaitent, ils peuvent partager des moments avec les résidents des services classiques de l'établissement, avec l'animatrice, par exemple ou au sein du PASA.

L'admission à l'UPG dépend de l'état de santé du résident qui doit remplir les critères prévus. La sortie dépend aussi de ces critères et est prononcée quand l'état de santé du résident ne nécessite plus un hébergement dans l'UPG. Le résident bénéficie alors d'un logement dans le secteur classique.

C. Pôle d'activités et de soins adaptés

Le Pôle d'Activités et de Soins Adaptés (PASA) est un dispositif d'accompagnement en journée dédié aux résidents de l'EHPAD atteints de la maladie d'Alzheimer ou d'une maladie apparentée, avec des troubles du comportement.

Chaque journée d'accueil fait l'objet d'une évaluation. Une réunion pluridisciplinaire a lieu chaque semaine.

Les activités sont variées : cuisine, repas thérapeutique, lecture, revue de presse, atelier créatif, atelier cognitif, atelier manuel, chorale... Elles peuvent avoir lieu dans la salle du PASA avec uniquement les résidents accueillis dans le service mais aussi de manière mutualisée avec des résidents et professionnels d'autres services de l'établissement.

Les professionnels intervenants au PASA sont :

- Des aides médico-psychologiques,
- Des assistants de soins en gérontologie,
- Des aides-soignants,
- Un ergothérapeute,
- Une psychomotricienne,
- Un enseignant en activité physique adaptée,
- Une psychologue.

Le PASA a une capacité d'accueil de 14 résidents durant la journée dans un cadre confortable, rassurant et stimulant.

Les horaires sont du lundi au vendredi de 10h30 à 16h00 sauf le mercredi de 10h30 à 14h00.

V. Votre séjour

A. Le logement

Tous les logements des bâtiments neufs sont individuels. Dans la partie non encore rénovée, subsistent des chambres doubles. Lorsque les travaux seront entièrement achevés en 2023, tous les logements seront individuels.

Le logement est meublé par l'établissement. Il est néanmoins conseillé de personnaliser la chambre d'une manière compatible avec l'état de santé, la superficie affectée, la sécurité et l'organisation des soins tant pour le résident que le personnel et les visiteurs.

La personne hébergée a accès à une salle de bains individuelle comprenant à minima un lavabo et des toilettes et une douche pour les chambres neuves.

La fourniture des produits de toilette est au frais de la personne hébergée et à renouveler régulièrement.

Dans le respect de votre intimité, le ménage est effectué régulièrement par les agents des services hospitaliers de l'équipe hôtelière en appliquant les protocoles d'hygiène établis.

Des agents de service technique veillent au bon état des chambres et des autres locaux en effectuant régulièrement certaines réparations.

Sur demande, une ligne téléphonique est ouverte dans le logement.

Dans les nouvelles chambres, une télévision est installée à disposition du résident.

B. Les repas

Les repas sont préparés dans la cuisine de l'EHPAD qui travaille le plus possible avec des produits frais et la cuisine « fait maison » est privilégiée.

Les repas sont servis en salle de restaurant ou en chambre si l'état de santé de la personne âgée le justifie aux heures suivantes :

- Petit déjeuner : à partir de 7h30,
- Déjeuner : à partir de 12h,
- Dîner : à partir de 18h30,
- Une collation est également servie à 15h30.

Les repas sont établis de manière équilibrés et sont validés par une diététicienne. Les régimes alimentaires prescrits médicalement sont pris en compte.

Le menu de la semaine est affiché à proximité de la salle de restauration au rez-de-chaussée et sur la télévision de l'accueil.

La personne hébergée peut inviter à titre payant les personnes de son choix au déjeuner. Il convient d'en faire la demande auprès de l'accueil au moins 48h à l'avance et pour le week-end, le jeudi avant 17h00.

C. Le linge

Le linge de maison (draps, serviette de toilette, serviette de table...) est fourni par l'établissement et entretenu par une société extérieure. L'entretien du trousseau personnel sera assuré par l'établissement à la condition que le linge soit marqué.

Une prestation « marquage du linge » est proposée aux familles qui le souhaitent. Elle est désormais incluse, depuis le 1^{er} janvier 2023, dans les frais de séjour et ne fait donc plus l'objet d'une facturation spécifique.

Le linge délicat sera entretenu par la famille.

D. Les animations

Des espaces communs sont à disposition pour les rencontres avec les familles, les activités, des rencontres entre résidents ou tout simplement du temps de repos.

L'EHPAD étant avant tout un lieu de vie, l'animation est un aspect fondamental de l'accompagnement. L'animation doit « donner envie » aux résidents, leur permettre de faire des activités qu'ils désirent, favoriser le lien social.

Pour cela, l'animateur travaille en lien avec les différents services de l'établissement.

Différents ateliers sont proposés au sein de l'établissement :

- Atelier manuel/bricolage,
- Atelier pétanque,
- Atelier mémoire,
- Atelier lecture,
- Atelier relaxation,
- La chorale une fois par semaine,
- La projection de films...

Tout au long de l'année, il y a aussi des journées festives comme la fête de l'été, les anniversaires une fois par mois, les fêtes de fin d'année, des rencontres avec les résidents de l'EHPAD de Bourg d'Oisans...

Aussi, les accompagnants médico-sociaux proposent tout au long de la semaine des activités.

E. Les visites

Les visites ont lieu en priorité entre 9h00 et 21h00. En dehors de ces horaires, les portes de l'EHPAD étant fermées, il est nécessaire de prévenir le personnel. Et elles sont conseillées l'après-midi car le matin, la majorité des soins pour les résidents sont réalisés. Aussi pour venir en visite le matin, il convient de prévenir l'EHPAD au minimum la veille de votre venue.

Les visiteurs ne doivent pas troubler la sérénité des lieux ni en gêner le fonctionnement. Ils peuvent être accompagnés d'un animal de compagnie tenu en laisse (et avec une muselière si nécessaire) avec l'accord préalable de la direction. Toutefois, les animaux sont interdits en salle à manger durant les temps de repas.

Les familles accompagnées de jeunes enfants veillent à ce qu'ils ne perturbent pas le calme et la sérénité des autres résidents. Les enfants restent sous la surveillance et la responsabilité de leurs parents pendant leur présence dans l'enceinte de l'établissement.

Les résidents peuvent demander à la direction de restreindre les visites de personnes qu'ils auront désignées.

VI. Les locaux

L'EHPAD est en travaux depuis 2019. Il s'agit d'un chantier important comprenant la construction d'une partie neuve et l'entièvre réhabilitation de la partie ancienne. A l'origine, l'EHPAD était composé de deux bâtiments. Avec cette restructuration, tout sera regroupé dans un seul. En attendant la fin des travaux, des passerelles permettent de faire le lien entre les différents bâtiments.

L'objectif de ce projet est d'améliorer et d'élargir l'offre d'accompagnement avec, à terme, des chambres simples avec douche pour tous les résidents et des espaces de vie plus confortables et chaleureux.

Les bâtiments se composent de deux étages dotés d'ascenseurs, de plusieurs salons, de terrasses, d'une grande pièce de vie/salle de restauration, d'un PASA. De plus, l'établissement est doté d'une cuisine et une lingerie.

L'EHPAD Les Ecrins comprend :

- 105 places d'hébergement permanent,
- 1 place d'hébergement temporaire,
- 14 places à l'unité psycho-gériatrique,
- 1 PASA avec 14 places disponibles pour des résidents hébergés à l'EHPAD.

VII. Formalités administratives

A. Admission

L'établissement reçoit des personnes seules ou en couple de plus de 60 ans. L'admission de personnes de moins de 60 ans pourra être prononcée après étude des cas particuliers et fera l'objet d'une dérogation.

Les demandes d'admissions s'effectuent sur le site Via Trajectoire qui est une plateforme mise en place par le Conseil Départemental de l'Isère. De plus, vous pouvez obtenir des renseignements supplémentaires en consultant le site internet de l'établissement : <https://www.ch-uriage.com> ou en appelant l'accueil au 04 76 78 85 85 du lundi au vendredi entre 9h et 17h00.

Lorsqu'un dossier d'admission est complet, il est étudié par la commission d'admission composée du médecin coordonnateur, de la psychologue et du cadre de santé. L'admission sera prononcée par le directeur après avis favorable de cette commission. Si le dossier est recevable, un rendez-vous de préadmission avec la secrétaire sera fixé. Aussi, une visite de l'établissement est possible.

Un contrat de séjour est signé entre le résident et/ou son représentant légal et la direction de l'établissement. De plus, un règlement de fonctionnement vous est remis lors de votre rendez-vous de préadmission.

Si la santé du résident évolue au cours de son séjour et après en avoir informé la famille, la direction et le médecin coordonnateur se réservent le droit de le transférer dans le service de l'établissement permettant un meilleur accompagnement.

B. Facturation

La tarification des prix de journée est annexée à tout contrat de séjour.

Les factures des frais de séjour sont payables mensuellement à terme échu, de préférence par prélèvement automatique ou par chèque libellé à l'ordre du Trésor Public et adressé à la Trésorerie de Vif.

Les résidents peuvent bénéficier des aides financières suivantes :

- Aide sociale,
- Allocation au logement (APL),
- Allocation personnalisée d'autonomie (APA).

Les prestations de coiffure, pédicure, esthétique sont assurées par des intervenants extérieurs sur demande du résident ou des familles et sont à la charge de la personne hébergée.

C. Dépôt de biens et d'objets de valeur

Nous vous conseillons de ne pas conserver d'argent, de bijoux ou d'objets de valeur. Si vous décidez de conserver certains objets de valeur ou sommes d'argent, l'établissement ne pourra être tenu pour responsable en cas de vol, perte ou dégradation.

Les biens et objets de valeur dont la nature justifie la détention pendant le séjour, peuvent être déposés auprès du trésorier de l'établissement.

Nous vous conseillons de remettre vos valeurs à votre banque, à votre famille ou à vos proches.

VIII. Plaintes et réclamations

Les plaintes ou réclamations peuvent être adressées :

- Par courrier à la direction,
- Par mail au secrétariat d'accueil : accueil@ehpad-vizille.fr,
- En remplissant un formulaire demandé à la secrétaire d'accueil.

Votre plainte ou réclamation sera traitée par les membres du comité de direction.

Une réponse vous sera donnée rapidement.

IX. Conseil de Vie Sociale

Le Conseil de Vie Sociale est une instance représentative des résidents et des familles, qui se compose des membres suivants :

- Le Directeur ou son représentant (voix consultative)
- 2 représentants des résidents au minimum
- 1 représentant des familles ou tuteurs-titulaire, et 1 représentant des familles ou tuteurs –suppléant au minimum
- 1 représentant du personnel
- 1 représentant du Conseil d'Administration

Le CVS donne son avis et peut faire des propositions sur des questions concernant le fonctionnement de l'EHPAD. Il se réunit 3 à 4 fois par an.

Le président actuel de cette instance est M SCHMITT Roland que vous pouvez joindre par mail : rolandschmitt@aliceadsl.fr

X. Accessibilité

L'EHPAD Les Ecrins se situe 218 Chemin des Mattons, 38220 VIZILLE.

L'établissement est accessible en transports en commun (gare routière de Vizille).

Le stationnement des véhicules peut se faire sur un parking situé le long de l'établissement, face à l'école élémentaire Joliot-Curie le temps des travaux. Par la suite, le stationnement se fera sur un parking réservé à cet effet dans l'enceinte de l'EHPAD.



NB :

Vous trouverez davantage de détails sur l'organisation de l'établissement dans le règlement de fonctionnement.